

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 23/02/2026
D2026030205

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, CHATELET Jocelyne, POCHON Béatrice, PONCIN Emmanuel, POCHON Laurence, CARRUBA Isabelle, CALLAND Cédric, TISSERAND-BOUVARD Magali, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, LAMBERET Anthony, NEVORET Benoît,

Excusés : MIVIERE-BASSET Karine donne son pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, NOEL Simon donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Approbation budget primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion du groupe de travail relative à la préparation du budget du 23 février 2026, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 223 789.68 €	3 223 789.68 €	4 883 672.34 €	5 791 305.41 €

Vu l'avis du groupe de travail « préparation du budget » du 23 février 2026,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Considérant que le budget primitif 2026 présente un sur-équilibre en section d'investissement destiné à constituer une capacité d'autofinancement en prévision du remboursement d'un emprunt important prévu en 2028, conformément au principe de sincérité budgétaire .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2026 arrêté comme susmentionné :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.



Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD